



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-73

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation des membres externes du jury dans le cadre du marché public de conception réalisation relatif à la canalisation de transfert (Opération n° 500A)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOUL (Epias-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsout).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)
Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse)
Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)
Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CARPF : Éric MALLE (Ecouen)
Adeline COURTOIS (Vémars)

EXPOSÉ DES MOTIFS

En 2017, le SIAH a signé un marché public de Conception-Réalisation-Entretien-Maintenance pour l'extension et la mise aux normes de sa station de dépollution des eaux usées située à BONNEUIL-EN-FRANCE.

En 2019, le SIAH a lancé un second marché de Conception-Réalisation, portant cette fois-ci sur la canalisation devant rejoindre les réseaux existants qui se rejettent en Seine.

La passation de ce marché de Conception-Réalisation a nécessité la constitution d'un jury. Celui-ci a été formé par délibération n° 2019-57 en date du 27 mars 2019. Toutefois, la crise sanitaire liée au COVID-19, le confinement et le report des élections ont retardé l'attribution du marché public.

Il convient donc de reconstituer le jury avec les nouveaux membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui sont membres de droit. Le précédent jury ayant examiné les candidatures des entreprises, le nouveau jury sera chargé d'examiner les offres soumises par les entreprises et de donner un avis permettant à la Commission d'Appel d'Offres de choisir l'attributaire du marché.

Outre les membres de la Commission d'Appel d'Offres, le SIAH doit désigner trois personnes externes afin de faire partie du jury. Ces personnes doivent avoir les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées dans le cadre de la procédure de marché.

Il est proposé au Comité Syndical de nommer les personnes suivantes comme membres externes du jury en raison de leurs qualifications professionnelles :

- 1/ Monsieur Benjamin JULIEN, Chef du service Études et Travaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de la SEINE-SAINT-DENIS (DEA),
- 2/ Madame Amparo MARTAUD, Directrice Générale du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE),
- 3/ Monsieur Didier MOERS, Directeur Général du Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP).

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Benoit JIMENEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2162-24,

Vu le Règlement intérieur du Comité Syndical et des Commissions du SIAH,

Vu la délibération n°2019-57 en date du 27 mars 2019,

Vu le procès-verbal d'élection des Commissions du SIAH,

Considérant la nécessité de constituer le jury de Conception-Réalisation relatif à la réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE,

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9 – Désignation des membres externes du jury dans le cadre du marché public de conception réalisation relatif à la canalisation de transfert (Opération n° 500A)

S. I. A. H.

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Nomme** les personnes listées ci-dessous comme membres du jury relatif à la réalisation d'une canalisation dans le cadre de l'extension de la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-FRANCE :
 - 1/ Monsieur Benjamin JULIEN, Chef du service Études et Travaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil Départemental de la SEINE-SAINT-DENIS (DEA),
 - 2/ Madame Amparo MARTAUD, Directrice Générale du Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE),
 - 3/ Monsieur Didier MOERS, Directeur Général du Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin (SIARP),
- 2- **Rappelle** que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont également membres dudit jury,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à la constitution du jury.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoît JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.